

**Atelier régional sur la gestion  
écologiquement rationnelle des  
batteries usagées au plomb en  
Afrique**

---

# Présentation de la RDC

Par

**Thomas Ntumba**

Point Focal de la Convention de Bâle

Ministère de l'Environnement et  
Développement Durable



# Fabrication des batteries

---

Avant 1991, le pays comptait au moins une unité industrielle de fabrication des batteries. Mais le pillage de triste mémoire intervenu en 1991 a eu pour conséquence la destruction d'un certain nombre d'usine dont celui des batteries.

A notre connaissance, aucune installation de fabrication de batteries au plomb n'existe à ces jours au pays

Les batteries que l'on trouve sur le marché sont toutes importées

# Recyclage des batteries

---

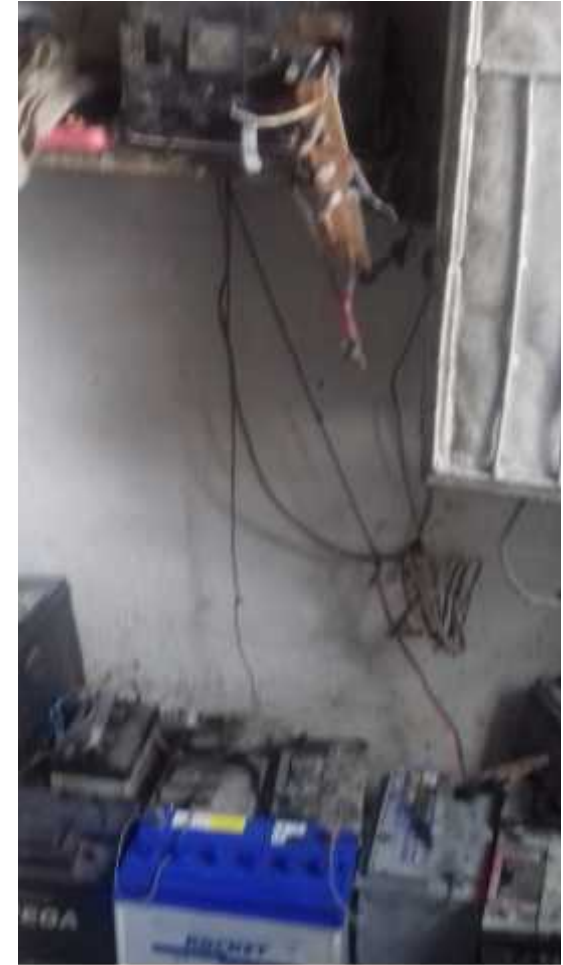
Il n'existe pas d'installations industrielles de recyclage de batteries au niveau national.

On retrouve sur le plan local des unités de « Charge batteries » qui se consacrent aux activités suivantes: **recharge, entretien et réparation** des batteries

Aucune enquête n'a été menée à ces jours pour avoir des données fiables sur leur nombre et leur répartition au niveau national, la présence ou non de sites abandonnés ou contaminés. Ceci est un besoin réel auquel il faudrait répondre.



Vue avant d'une charge batterie de  
petite envergure



Vue intérieure de la charge batterie  
(Chargeur et batterie en charge)



Entretien et réparation des batteries

# Recyclage (suite)

---

Un contrôle de routine a permis de mettre à jour une situation d'exportation illicite des déchets des batteries par une Sté de la place.

Les batteries usagées au plomb achetées auprès des tiers, sont pesées, vidées de leur contenu liquide (acide) et placées dans un container pour exportation à l'extérieur du pays.

Le contenu liquide (acide) est placé dans un fût en plastique et déversé dans le milieu ambiant (cours d'eau!)





Remorque transportant des batteries usagés  
vers la société d'achat et d'exportation





Batteries cassées et vidées de leur acide



Vue du sol pollué et des carcasses des batteries




Contenu liquide transporté vers les cours d'eau!

# Politique et mesures réglementaires

---

La RDC dispose de la loi cadre sur l'Environnement. C'est la loi n° 11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

Cette loi donne :

- Les grandes orientations en matière de protection de l'environnement
  - Oriente la gestion de l'immense potentiel de la RDC en ressources naturelles dans la perspective d'un développement durable au profit de la population
  - Préviend les risques et lutte contre toutes les formes de pollution et nuisances
- 

# Loi (suite)

---

La loi est divisée en plusieurs section entre autres:

Section 2 : De la protection des milieux récepteurs

Section 3 : De la gestion des produits chimiques

Section 4 : De la gestion des déchets



# Loi (suite)

---

Article 57 de la loi 11/009 : Sont interdits sur le territoire national :

- La détention, le dépôt ou l'abandon à des endroits non appropriés des déchets de toute nature susceptible de provoquer des odeurs incommodantes, des causer des nuisances et des dommages à l'environnement, à la santé et à la sécurité publique;
- L'immersion, l'incinération ou l'élimination par quelque procédé que ce soit, des déchets dangereux ou radioactifs dans des eaux continentales et/ou maritime sous juridiction congolaise ainsi que leur enfouissement dans le sol ou sous sol.

# Protection du milieu récepteur

---

Dans sa section 2, la loi donne les directives relatives à la protection du milieu récepteur en ses Article 47, 48 et 49

# Mesures d'application de la loi

---

- ❑ Décret n° 14/019 du 2 /08/2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de protection de l'environnement (EIES, Audit environnemental, enquête publique)
- ❑ Autres mesures en chantiers



# Exportation des batteries usagées

---

Aucune restriction en cette matière.

Toute exportation éventuelle est faite en respectant les dispositions pertinentes de la Convention de Bâle : cas d'une société minière au Katanga au sud du pays en 2016 .



# Effets sur la santé & environnement

---

Pas des données disponibles à ces jours

Nécessité des enquêtes pour rendre disponible les données fiables à cet effet



.

---

**Merci  
pour votre  
attention**

